



CONVENTION de PARTENARIAT

Entre la FAGERH,

Siège : 8 impasse Druinot 75012 PARIS

Représentée par Monsieur Christian BOUDIAS agissant en qualité de Président

Et

ADIA

Siège : 7, rue Louis Guérin 69100 VILLEURBANNE

Représenté par Monsieur Jean Louis JOLY agissant en qualité de Directeur Général

PREAMBULE

La présente convention a pour objet de définir les termes du partenariat.

L'expérience réussie de Rute Isabel VENANCIO, chargée de mission, avec un certain nombre de C.R.P de PARIS Ile de France, mais également les expériences menées par les Adjointes de Direction Régionale sur d'autres régions nous amènent à construire un partenariat national ADIA - FAGERH .

Celui-ci s'inscrit dans le cadre de la Convention Nationale ADIA-AGEFIPH 2005/2006, par laquelle ADIA s'est engagée à développer et consolider des partenariats avec les structures travaillant dans le domaine du handicap.

La FAGERH regroupe et fédère des établissements médico-sociaux de réadaptation professionnelle qui ont vocation à proposer des prestations visant l'insertion sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap suite à un accident ou à une maladie.

ADIA, engagée depuis plusieurs années dans une politique en faveur de l'emploi des personnes handicapées et devant la difficulté de trouver des candidats ayant la formation requise pour répondre aux offres d'emploi des entreprises, souhaite développer un partenariat avec les établissements de réadaptation professionnelle pour faciliter l'intégration dans l'emploi de personnes handicapées.

ARTICLE 1 – CHAMP D'ACTION DE LA CONVENTION

Les adhérents FAGERH peuvent être sollicités pour être conseil aux différentes étapes d'un parcours professionnel

- Information
- Orientation
- Formation
- Accès à l'emploi

à la demande d'une Adjoint(es) de Direction Régionale ou Directeurs (rices) d'agence .

Les Adjoint(es) Direction Régionale ou les Directeurs(rices) d'agence ADIA peuvent être sollicités pour faciliter l'accueil d'un stagiaire soit dans le cadre d'un stage au sein des agences ou Direction ADIA, soit dans la perspective d'une intégration dans les entreprises clientes d'ADIA, dans la mesure où ils ont connaissance d'une demande d'entreprise.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Un comité de pilotage réunissant des collaborateurs des deux entités sera constitué, composé de :

Mme Isabelle MERIAN, Directrice FAGERH, M. Michael TURPIN, mandaté par le Conseil d'Administration de la FAGERH,

Mme Yvette DUFOUR, Responsable Pôle Handicap, et de Christophe LABORIE , R.Q.M.R. (Responsable Qualité Méthode de Recrutement) à la Direction Régionale PARIS ILE DE France.

Il aura pour fonction d'évaluer les actions menées et de promouvoir les « bonnes pratiques ».

Afin d'assurer une opérationnalité, cette convention doit être déclinée régionalement.

Chaque cosignataire proposera une liste de correspondants régionaux.

Le partenariat déjà expérimenté en Ile de France, et autres régions, pourra être développé au niveau national.

ARTICLE 3 – OBJECTIFS

La présente convention vise à renforcer la coopération sur trois dimensions :

L'INFORMATION

Implication ADIA

- Présentation d'ADIA, des besoins et attentes des entreprises clientes auprès des Délégations Régionales FAGERH et des C.R.P., et visite des centres par les correspondants ADIA et participation aux Portes Ouvertes des Centres à la demande des responsables C.R.P.
- Information par les correspondants ADIA auprès des travailleurs handicapés en formation dans les établissements de la FAGERH sur les besoins de compétences des entreprises clientes et les procédures de recrutement en intérim, en CDD ou CDI (Intervention à la demande des établissements : un nombre d'intervention pourrait être défini par centre 1 mois avant chaque fin de stage)

Implication FAGERH

- Information sur le dispositif de réadaptation professionnelle et sur les prestations offertes par le réseau FAGERH , notamment sur le contenu des formations , à la demande des correspondants ADIA lors de manifestation avec les entreprises, voire de petits déjeuners d'entreprises.

La FORMATION

Implication ADIA

- **Pour répondre à un besoin spécifique des entreprises clientes**, mise en œuvre d'éventuels compléments de formation auprès des stagiaires formés en CRP en vue de leur recrutement (convention AGEFIPH ADIA : 100 personnes par an formées à minima)
- Accueil des apprenants dans le cadre des stages de découverte et/ou d'application en entreprise au sein des agences ADIA.

Implication FAGERH

- Conseil et aide pour déterminer le complément de formation en fonction de la potentialité des candidats, pour répondre à une problématique « compétence spécifique ».

L'EMPLOI et SUIVI DANS L'EMPLOI

Implication ADIA

- Intervention des correspondants ADIA pendant la durée de formation des stagiaires C.R.P. avec propositions :
 - Simulations d'entretien de recrutement
 - Prise de CV des candidats intéressés
 - Conseil sur la présentation des CV
- Restitution des résultats des entretiens de recrutement et des embauches réalisées

Implication FAGERH

Après accord des établissements, possibilité :

- Accueil des conseillers en recrutement ADIA par les établissements pour visite du Centre
- Si possibilité, réunion à l'intérieur du centre avec intervention des formateurs CRP sur les restrictions éventuelles pour une personne en situation de handicap en fonction de tel ou tel métier
- Présentation de cas concrets d'insertion de Travailleurs Handicapés dans leur domaine d'activité (avec témoignage éventuel d'anciens stagiaires)
- Conseil pour une bonne intégration dans le cadre d'un recrutement d'un stagiaire pour un emploi donné.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable.

Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an pour évaluer la mise en œuvre de la convention, repérer les dysfonctionnements et apporter les modifications souhaitables, avec une première évaluation à 6 mois à partir de la date de signature.

ARTICLE 5 – REVISION DE LA CONVENTION

En cas d'événement dont l'importance serait de nature à remettre en cause l'exécution de la présente convention, l'une ou l'autre des parties pourra demander sa révision.

Fait à PARIS, le 23 juin 2006

Pour la FAGERH

M. Le Président de la FAGERH
Christian BOUDIAS

Pour ADIA

M. Le Directeur Général
Jean Louis JOLY

Direction Opérationnelle	N°	Direction Régionale	Adjoint du Directeur Régionale	Adresse	Code Postal	villes	N° de Tél -ADR-	
01	RHONE ALPES	28	GRAND LYON	V.MARTIN	1 rue de la république	69001	LYON	04 72 07 40 00
		38	HAUTE SAVOIE	M.CHIGNARDET	6 avenue d'Alercy	74000	ANNECY	04 50 05 51 30
		78	LOIRE	P.MONTEIL	35 RUE BLATIN	63000	CLERMONT FERRAND	04 73 29 28 28
		88	PLAINE DE L'AIN	S.BARRAULT	25 Place de la Liberté	01150	LAGNIEU	04 74 35 71 89
		98	HAUTE LOIRE	P.MONTEIL	40 RUE DE LA REPUBLIQUE	42000	SAINT-ETIENNE	04 77 37 50 38
02	France OUEST	05	CHARENTE LIMOUSIN	T.MONCHAUX	ESPACE ENTREPRISES METEOR 1 AVENUE DU FUTUROSCOPE TELEPORT 1	86960	FUTUROSCOPE CHASSENEUIL	05 49 00 39 95
		16	CHOTELAIS VENDEE	M.MASSON E.BERTHELOT	5 avenue de la Libération	49300	CHOLET	02 41 58 00 83
		32	MAINE ANJOU	R.TULARD	8 bis place de la Victoire	37000	TOURS	02 47 76 13 72
		42	LOIRE ATLANTIQUE	M.MANONELLES	10 rue de la Rainière Bât. P4 Parc Club du Perray	44300	NANTES	02 51 13 40 28
		62	BRETAGNE OUEST	A.ERNOUL	4 allée Emile Lepage ZA de CREAC'H GWEN	29000	QUIMPER	02 98 10 03 39
		84	BASSE NORMANDIE	D.BELIN	PARC DU CITIS LES MANAGERS B 15 AVENUE DE CAMBRIDGE	14200	HEROUVILLE SAINT CLAIR	02 31 46 27 78
03	IDF	10	ORDINTER	S.RAYMOND	97 RUE SAINT LAZARE	75009	PARIS	01 53 66 96 75
		13	TERTIAIRE	S.FOURMOND	16 boulevard Magenta 1er étage	75010	PARIS	01 40 18 76 92
		23	PARIS NORD EST	S.CRUAUD	Le Mandinet 2-4 rue du Suffrage Universel	77185	LOGNES	01 60 95 11 12
		33	GENERALISTE	S.RAYMOND	21 RUE DIDEROT	94300	VINCENNES	01 53 66 96 75
		53	PARIS GRAND OUEST	C.OUK	32 rue Nationale	78200	MANTES LA JOLIE	01 34 97 62 89
		63	PARIS SUD	L.CAPERAA	32 rue Nationale	78200	MANTES LA JOLIE	01 34 97 54 66
		83	LOIRET	E.DARGERIE	9 B RUE DU COLOMBIER	45000	ORLEANS	02 38 72 52 36
		93	TRANSPORT	L.DARRIEUX	21 RUE DIDEROT	94300	VINCENNES	01 53 66 93 96
04	NORD PICARDIE	14	ARTOIS HAINAUT	C.ARMAND	LE POLYGONE 1 ER ETAGE 1015 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	59700	MARCQ EN BAROEUL	03 20 06 84 55
		24	PICARDIE	V.TILLARD	35 BOULEVARD ALSACE LORRAINE	80000	AMIENS	03 22 72 03 63
		44	LILE METROPOLE	V.DENOYELLE	IMMEUBLE EUROPE 27 BATIMENT C 340 AVENUE DE LA MARNE	59700	MARCQ EN BAROEUL	03 20 89 08 00
		94	HAUTE NORMANDIE	L.PERROT	6 QUAI DU HAVRE	76000	ROUEN	02 35 70 53 45
05	EST	34	CHAMPAGNE ARDNNES	A.AMAR	ANGLE 3 RUE DE NAVIERES 11 RUE COLBERT	08200	SEDAN	03 24 26 84 27
		55	FRANCHE COMTE	J-M. PANZANI	<i>adresse future prév. Février 2006</i> 58 RUE DE LA COMMANDERIE	54000	NANCY	03 83 27 10 47
		48	LORRAINE	S.VIGNERON PONCET	5 RUE DEVANT LES HALLES CHAMPEAUX	21000	DIJON	03 80 36 42 05
		68	ALSACE	C.CAZES	14 quai Desaix	67000	STRASBOURG	03 88 32 06 95
06	SUD	07	LANGUEDOC ROUSSILON	S.DEVIN-GUERINI	Parc St. Jean de Védas Bât. 2, allée Jules Ellul, rue du Mas de Grille	34430	SAINT JEAN DE VEDAS	04 67 27 84 97
		25	HAUTE GARONE	J.F.GINER	76 AVENUE DE MURET	31300	TOULOUSE	05 34 51 60 03
		26	COTE D'AZUR	J.L.SPADACCINI	Space A 208 route de Grenoble	06200	NICE	04 92 29 37 37
		36	BOUCHES DU RHONE	V.SAMSON	VILLA D'ESTE 15 AVENUE ROBERT SCHUMANN	13002	MARSEILLE	04 91 99 01 97
		52	AQUITAINE CHARENT	P.BENSACQ	Parc d'activité Techno Club - Ave de l' Hippodrome	33173	GRADIGNAN CEDEX	05 56 75 55 69

Correspondants Régionaux FAGERH 2006

Régions	Prénom	Nom	Fonction	Téléphone	Centre	Adresse	CP	Ville
	Nathalie	TERISSE	Animatrice Nationale GTRP *	04.67.33.18.00	CRIP	435 Chemin du Mas de Rochet	34172	MONTPELLIER Cedex
ILE DE FRANCE	Félix	ABECIA	Délégué Régional Fagerh	01.48.18.22.22	Centre Jean-Pierre Timbaud	60 rue de la République	93108	MONTREUIL Cedex
	Michèle	BATTISTI	Animatrice GTRP	01.69.89.61.00	ERP Malletterre	1 rue de l'Ermitage - BP 53	91450	SOISY SUR SEINE
NORD PAS DE CALAIS NORMANDIE PICARDIE	Frédéric	VERBEECK	Délégué Régional Fagerh	03.20.73.76.67	ERP André Maginot	35, rue du Général Sarrail	59056	ROUBAIX Cedex 1
	Michaël	TURPIN	Animateur GTRP	03.44.84.60.00	Centre « Le Belloy »		60860	SAINT OMER EN CHAUSSEE
CENTRE AUVERGNE BOURGOGNE	Denis	DUPUIS	Délégué Régional Fagerh	04.73.39.40.55	CRP	Domaine du Marand	63450	ST-AMANT-TALLENDE
	Franck	RYCHTER	Animateur GTRP	02.54.88.44.10	CRP Les Rhuets		41600	VOUZON
	Jean-Marc	MORSCHER	Animateur GTRP	04.73.31.80.00	CRDV	30, rue Sainte Rose	63038	CLERMONT FERRAND Cedex 1
RHÔNE ALPES	Jacques	ARNOUX	Contact FAGERH	04.50.58.82.50	CRP La Passerane	112, allée du Dr. Sivrière	74480	PLATEAU D'ASSY
	Jean-Marc	MORSCHER	Animateur GTRP	04.73.31.80.00	CRDV	30, rue Sainte Rose	63038	CLERMONT FERRAND Cedex 1
BRETAGNE PAYS DE LOIRE POITOU CHARENTE	Roselyne	HALLEREAU	Déléguée Régionale Fagerh	02.40.38.59.59	La Tourmaline	BP 249	44818	SAINT-HERBLAIN Cedex
	Michel	POINT	Animateur GTRP	02.51.79.50.00	Les Hauts Thébaudières	BP 2229	44122	VERTOU
PACA LANGUEDOC ROUSSILLON	Yves	LARRIEU	Délégué Régional Fagerh	04.91.18.56.00	CRP La Rouguière	101, bd des Libérateurs	13367	MARSEILLE Cedex 11
	Nathalie	TERISSE	Animatrice GTRP	04.67.33.18.00	CRIP	435 Chemin du Mas de Rochet	34172	MONTPELLIER Cedex
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE FRANCHE COMTE	Alain	DENOUAL	Délégué Régional Fagerh	03.89.32.46.46	CRM	57 rue Albert Camus	68093	MULHOUSE Cedex
	Isabelle	LETT	Animatrice GTRP	03.89.32.46.46	CRM	57 rue Albert Camus	68093	MULHOUSE Cedex
AQUITAINE MIDI PYRENEES LIMOUSIN	Georges-Claude	MARTINEZ	Délégué Régional Fagerh	05.55.70.23.84	CAP de l'APSAH		87700	AIXE SUR VIENNE
	Franck	RYCHTER	Animateur GTRP	02.54.88.44.10	CRP Les Rhuets		41600	VOUZON
	Nathalie	TERISSE	Animatrice GTRP	04.67.33.18.00	CRIP	435 Chemin du Mas de Rochet	34172	MONTPELLIER Cedex

* GTRP : Groupe Technique des Responsables du Reclassement, professionnels intervenants dans le cadre de la mission "insertion" des CRP